

*Notice du Général H. Guisan*¹*Copie**[4 mars 1943]*

Das Gleichgewicht Europas bedingt eine nach allen Seiten und jeder Beziehung neutrale Schweiz. Ihre Lage sowohl als ihre historische Mission hat sie von jeher zur Hüterin der Alpenpässe berufen. Auch der grosse Staatsmann und Reichskanzler Bismarck hat dies klar erkannt und auch ausgesprochen. Dieser Aufgabe ist die Schweiz immer mit ihrer ganzen Kraft und aller ihrer Mittel nachgekommen.

Die Erfüllung dieser Pflicht, die übrigens jeder Schweizer klar erkennt, betrachtet die Schweiz nicht nur als eine Ehre, sondern auch als eine Selbstverständlichkeit. Wir sind uns bewusst, dass mit der Aufgabe oder Lockerung dieser Auffassung die Unabhängigkeit unseres Landes steht und fällt. Deshalb ist das ganze Schweizervolk und mit ihm die ganze Armee freudig bereit alles zu opfern um ihre Unabhängigkeit und ihre Ehre zu verteidigen. Wer auch immer in unser Land eindringt wird automatisch unser Feind. Dieser aber wird eine in höchster Potenz geeinigte Armee und ein von einem Willen durchdrungene Volk finden. In diesem Moment gibt es nur noch eine von einem Willen beseelte kämpfende Schweiz. Dank der Topographie unseres Landes sind wir besonders in der Lage unsere Alpenfront zu verteidigen.

1. *Annotation de Guisan en tête du document*: Texte remis au Gén[éral] S.S. Schellenberg en Mars 43, extrait de mon interview à M^{me} Ljunström du 3.2.43.

Cf. le texte de l'entretien du Général avec la journaliste suédoise, du Svenska Dagbladet à l'occasion du concours de ski Suisse-Suède le 3 février 1943 à Engelberg, dans une version allemande adressée le 11 mars 1943 au Ministre de Suède à Berne, de Przybyszewski Westrup (E 5795/334 et 542).

Une annotation manuscrite de Guisan indique qu'il a ajouté la mention de Bismarck dans le texte remis à Schellenberg.

Guisan a écrit en tête d'un autre exemplaire daté du 4 mars 1943: Texte remis le 6.3.43 à Arosa à Schellenberg (E 27/10022).

Komme was auch wolle, diese Zusicherung ist unerschütterlich und unabänderlich. Darüber kann nie irgend ein Zweifel entstehen, weder heute noch morgen².

2. *Annotation de Guisan au bas du document*: «La défense de notre neutralité est un engagement d'honneur auquel nous ne faillirons pas», ai-je résumé d[ans] mon entretien avec S[chellenberg] le 4.3.43 à Biglen.

Sur les circonstances des rencontres de Biglen et Arosa, cf. le rapport de H. Bracher du 12 mars 1943 (E27/10022).

Le 15 mars 1943, Guisan adresse au Chef du DMF une lettre manuscrite: Personnelle et confidentielle. Dans notre entretien par T[éléphone] du 13.3.43 vous m'avez laissé entendre que la confiance que je vous ai faite la veille conc[ernant] l'entretien que j'eus à Biglen avec un personnage étranger vous préoccupait. – Je puis vous assurer q'il n'y a aucune crainte à avoir. – J'étais invité par le Col[onel] Masson qui désirait me faire faire la connaissance d'une personnalité allemande venue passer quelques jours en Suisse pour raisons de santé.

Il s'agissait d'une invitation à caractère privé que je vous prie aussi de considérer comme telle. – Il n'y a pas lieu d'y attacher de l'importance (E 27/10022).

Kobelt répond le 22 mars en demandant de s'entretenir de cette affaire avec Masson. Guisan transmet la lettre à celui-ci le jour même à 18 h 00 et écrit au bas du document: au Col[onel] brig[adier] Masson, pour son information à titre personnel et confidentiel. – Je n'ai pas d'objection à ce qu'il vous entende. – L'importance donnée à cette affaire est stupide. – Je vous prie de faire comprendre à Kob[elt] (en confirmation de la lettre que je lui ai écrite et dont vous avez une copie) qu'il s'agit d'une affaire *privée* [Guisan a souligné deux fois cet adjectif] qui ne regarde que vous et moi. – S'il m'en parle je ne donnerai aucun nom ayant promis le secret à cette personne qui désirait que son voyage en Suisse ne soit pas connu. Je pense que vous ferez de même puisqu'il s'agit d'une personne de votre S[service de] R[enseignements] qui ne doit pas être connue! – Bien cordialement. – Pièce à me retourner, G[uisan] (E 5795/334).

Masson indique qu'après en avoir pris connaissance, il l'a retournée au Général le 23 mars et qu'il verra Kobelt le 25 mars.